

Recueil

DES ACTES ADMINISTRATIFS

2019

COMMISSION PERMANENTE

**Séance du
1 juillet 2019
N° 8 D - 2019**

SOMMAIRE

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

* Séance du 1 juillet 2019

5

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

Séance du 1 juillet 2019

Catherine CLERC

04.75.66.77.15

CC/SM

Privas, le 1^{er} juillet 2019

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRÉS DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 1^{er} JUILLET 2019**

DESIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Camille JULLIEN

Présent(e)s : ALLEFRESDE Laurence, BARBATO Stéphanie, BASTIDE Bérengère, BOURJAT Laëtitia, BUIS Sabine, CHAREYRE Sandrine, CONSTANT Jean-Pierre, COTTA Robert, CHAZE Max, DALVERNY Jérôme, DUBAY Jacques, DUBOIS Sylvie, DUCHAMP Denis, FEROUSSIER Christian, FINIELS Martine, FOUR Christine, GAUCHER Sylvie, JULLIEN Camille, L'HERMINIER Raoul, MAISONNAT Pierre, PEVERELLI Olivier, PLENET Simon, QUENETTE Marc-Antoine, ROYER Brigitte, SAULIGNAC Hervé, SERRE Laëtitia, TERRASSE Pascal, UGHETTO Laurent, VALLON Jean-Paul, VENTALON Anne, WEISS Maurice.

Absentes excusées : Mmes MALFOY Christine (Pouvoir à M. Pascal TERRASSE), PALIX Dominique (Pouvoir à Robert COTTA), ROCHE Bernadette (Pouvoir à M. Jérôme DALVERNY)

Mission 1 : Solidarités, insertion et accès aux droits

Politique 11 : Enfance et famille

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Solidarités, Education, Jeunesse**

- DIRECTION: Enfance, Santé et Famille
- SERVICE : Enfance

1 . 1 DISPOSITIFS ENFANCE SANTE FAMILLE

MME SERRE, MM. DUBAY, PLENET ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 31

Approuve la convention de partenariat entre le Département et les Hôpitaux Drôme Nord (HDN) favorisant l'accompagnement des femmes enceintes en situation de vulnérabilité.

Autorise la signature de la convention ainsi que tous actes y afférents.

Attribue les subventions suivantes au titre du soutien à la parentalité :

- 750 € à Ecole des Parents et des Educateurs d'Aubenas pour l'action entre pères
- 750 € à l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Aubenas pour l'action « Les Mères Roseaux »
- 750 € au collectif Au'tour des familles à Privas pour l'action parentalité bienveillante
- 750 € à l'Association de la maison de santé pluridisciplinaire du Pays de Vernoux pour son espace de rencontres autour de la relation parents/enfants de 0 à 5 ans
- 750 € au CAMSP d'Annonay pour les matins parent'aises
- 750 € à l'association Mont'a la Feira de Burzet pour la vallée numérique et solidaire
- 750 € à l'association Solen d'Aubenas pour son action de parentalité auprès des familles en très grandes difficultés
- 750 € au Centre social Rural Intercommunal de Valgorge pour l'action « Parentalité au ricochet »
- 500 € au Réseau Naissance Allaitement d' Aubenas
- 500 € à l'Association Allaiter de Lorient
- 500 € au CALAEPDA

Attribue une subvention de 11 200 € au Centre Socio-culturel le Palabre d'Aubenas au titre de la classe passerelles d'Aubenas

Attribue les subventions suivantes dans le cadre de l'appel à projet de la Commission Départementale de Services aux Familles

- * 1 000 € à l'Acepp Adhel pour le projet « Le jardin de Jaloine » porté par le multi-accueil « Nid d'Ange » de St Romain d'Ay
- * 1 000 € à l'Association Familles et Loisirs de St Martin de Valamas pour le projet « Boite à trucs Snozelen des montagnes porté par le multi-accueil « Le jardin des galipettes »
- * 1 000 € pour l'AGIPE de Peaugres pour le projet « De la fourche à l'assiette et au pinceau ou découverte d'une pédagogie par la nature » porté par le multi-accueil de Peaugres
- * 1 000 € à la Communauté de communes Berg et Coiron pour le projet « Dessine-moi... un accueil idéal » porté le multi-accueil de Villeneuve de Berg
- * 1 000 € au Centre socio-culturel JM Dorel du Pouzin pour le projet « le petit éc(h)o citoyen porté par le RAM Les milles pattes du Pouzin
- * 750 € à la Communauté de communes Beaume-Drobie pour le projet « Accompagner les émotions de l'enfant : les identifier, les comprendre, les formuler et les vivre » porté par le RAM de Lablachère

- * 1 000 € à la Communauté de communes Val de Ligne pour le projet « Approche de l'éco-citoyenneté auprès des enfants de moins de 6 ans » porté par l'accueil de loisirs de Largentièrre
- * 1 000 € au CIAS Annonay Rhône Agglo pour le projet « La psychophonie, outil professionnel du lien à soi, à l'autre, à l'intergénérationnel » porté par le RAM d'Annonay
- * 1 000 € à l'Association Baby Vinobre pour le projet « Tisser du lien autour de l'éducation à l'environnement » porté par le multi-accueil de Lachapelle sous Aubenas
- * 1 000 € à la Communauté de communes Ardèche des Sources et des Volcans pour le projet « Des signes pour s'exprimer » porté par le RAM Ardèche des Sources et des Volcans
- * 2 000 € à la Communauté de communes Val'Eyrieux pour le projet « Apprendre à l'enfant à faire seul » porté par le RAM de Val'Eyrieux
- * 1 000 € au CIAS de Privas Centre Ardèche pour le projet « Je bouge donc je suis... » porté par le RAM des Ollières
- * 1 000 € au Centre Socio-Culturel du Palabre pour le projet « Vers de nouveaux horizons... bienvenue dans le monde du cirque ! » porté par le RAM d'Aubenas
- * 1 000 € à la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron pour le projet « La langue des signes en musique comme vecteur de communication » porté par le RAM du Teil
- * 1 000 € à la Communauté de communes Rhône Crussol pour le projet « Du lien entre le mode d'accueil et la famille : la continuité pédagogique éducative autour du développement moteur du jeune enfant » porté par le RAM itinérant de Guilherand-Granges
- * 500 € à la Communauté de communes Arche Agglo pour le projet « Favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap au travers de la formation des équipes et la mise en relation avec les pôles ressources » porté par l'accueil de loisirs de St Félicien
- * 2 000 € à l'Association Familles Rurales La Clé des Champs de Roiffieux pour le projet « Autoformation, autoconstruction autour du jeu de société » porté par l'accueil de loisirs de Roiffieux

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 934, sous-fonction 41 du budget départemental.

Politique 13 : Personnes âgées

- DIRECTION: Autonomie des Pers. Agées et des Pers. Handicapées

1.3 CONVENTION CNSA POUR LA MODERNISATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE - VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX SAAD AU TITRE DU PREMIER SEMESTRE 2019

A l'Unanimité,

Alloue les subventions à hauteur de **20 119 €** aux services d'aide à domicile dont la liste est jointe en annexe 1, au titre du programme d'action de la convention avec la CNSA pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile dans le Département de l'Ardèche, 1^{er} semestre 2019.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les chapitres :

- 935-538-6574-27160 « SUBVENTION FONCTIONNEMENT PRIVE », à hauteur de **16 400 €**
- 935-538-65737- 24779 « SUBVENTION FONCTIONNEMENT AUTRE EPL », à hauteur de **750 €**
- 915-538-20422-27176 « SUBVENTION INVESTISSEMENT PRIVE », à hauteur de **2 969 €**.

Politique 15 : Action sociale et insertion

- DIRECTION: Action Sociale de Proximité et de l'Insertion
- SERVICE : Insertion

1 . 4 ACTIONS D'INSERTION

A l'Unanimité,

Approuve la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2019 et **Autorise** le Président du Département à la signer (Annexe 1)

Approuve la répartition d'aide légale et aide extra-légale versées aux Ateliers chantiers d'insertion proposé dans le rapport.

Approuve la convention triennale entre le Département de l'Ardèche, la MSA et la Chambre de l'Agriculture pour l'année 2019, selon le projet en annexe (Annexe 2), et **Autorise** le Président à la signer au nom du Département.

Approuve la convention entre le Département de l'Ardèche et l'Association Passerelles selon le projet en annexe, et **Autorise** le Président à la signer au nom du Département.

En cas d'attribution des subventions ci-dessus le montant restant disponible pour des affectations ultérieures sera de :

Pour la ligne de crédits : 23444 reste : 0

Pour la ligne de crédits : 28411 reste : 6 044 €

Pour la ligne de crédits : 6750 reste : 32 100 €

Politique 16 : Logement et politique de la ville

- DIRECTION: Action Sociale de Proximité et de l'Insertion

1 . 6 GARANTIES D'EMPRUNTS LOGEMENT SOCIAL

M. PEVERELLI ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 33

Délibération n° 1 :

Article 1 - Le Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **1 324 000 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de prêt n° 95 167** constitué de 2 lignes de Prêt (« lieu-dit Suc de Veaux») 10 logements à **DAVEZIEUX**

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 - Le Département s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

A l'Unanimité,

Délibération n° 2 :

Article 1 - Le Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **64 000 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de prêt n° 96 635** constitué de 2 lignes de Prêt (« Lieu-dit Pré Lacour») 2 logements à **CHALENCON**.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 - Le Département s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

- SERVICE : Action Sociale et Logement

1 . 7 POLITIQUE LOGEMENT ET HABITAT

A l'Unanimité,

Approuve et valide la convention 2019-2021 avec la CAF de l'Ardèche, dans le cadre du Fonds Unique Logement, selon le projet figurant en annexe.

Autorise le Président du Département à signer ladite convention et avenants s'y rapportant;

Autorise le Président du Département à percevoir au nom du Département les contributions financières qui en découlent.

Mission 2 : Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté

Politique 21 : Education

- DIRECTION: Education, Jeunesse et Vie Associative
- SERVICE : Education

2 . 8 FONCTIONNEMENT DES COLLEGES A RECRUTEMENT INTERDEPARTEMENTAL

A l'Unanimité,

Approuve les conventions à intervenir avec les Départements voisins dans le cadre de la répartition des charges de fonctionnement des collèges à recrutement interdépartemental suivant annexes jointes.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département lesdites conventions.

Octroie les participations suivantes :

- **72 164,98 €** au Département de la Drôme,
- **7 779,52 €** au Département du Gard,
- **9 431,00 €** au Département de la Loire,
- **13 020,38 €** au Département de la Lozère.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 932 sous-fonction 221 du budget départemental.

Sollicite au même titre de la répartition des charges de fonctionnement des collèges à recrutement interdépartemental, les participations suivantes détaillées en annexe 2 :

- **245 877,93 €** auprès du Département de la Drôme,
- **6 853,86 €** auprès du Département du Gard,
- **26 097,39 €** auprès du Département de Vaucluse.

Les recettes seront inscrites au chapitre 932, sous-fonction 221, compte par nature 7473, ligne de crédit 966.

2 . 9 FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT

A l'Unanimité,

Approuve la répartition du Fonds Commun des Services d'Hébergement suivant le tableau ci-annexé.

2 . 10 DOTATION EXCEPTIONNELLE COLLEGE DES TROIS VALLEES DE LA VOULTE-SUR-RHONE

A l'Unanimité,

Octroie au collège Les Trois Vallées de la Voulte-sur-Rhône une dotation exceptionnelle de **588,58 €** au titre de la prise en charge de la perte de stock alimentaire.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 932 sous-fonction 221 du budget départemental.

Politique 22 : Culture

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires**

- DIRECTION: Culture

2 . 12 CULTURE

MM. PEVERELLI, PLENET ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité, Pour 32

Approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 entre le Département, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la compagnie La Baraka (**Annexe 1**) et **autorise** le Président à la signer.

Approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 entre le Département, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'association Ardèche Images (**Annexe 2**) et **autorise** le Président à la signer.

Approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 entre le Département et l'Agence de développement des métiers d'arts (**Annexe 3**) et **autorise** le Président à la signer.

Approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 entre le Département, la Communauté de communes de Val'Eyrieux et l'association La Nouvelle Manufacture (**Annexe 4**) et **autorise** le Président à la signer.

Alloue et affecte les subventions mentionnées en **annexe 5** pour un montant total de 45 400€ dans le cadre du soutien aux établissements d'enseignements artistiques de territoire – associatifs, approuve les conventions liées (**annexes 6 à 11**) et **autorise** le Président à les signer.

Approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 entre le Département et le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse (**Annexe 12**) et **autorise** le Président à la signer.

Alloue et affecte les subventions mentionnées en **annexe 13** pour un montant global de 54 478€ en faveur de la restauration des Monuments Historiques.

Approuve les termes de la convention financière 2019 entre le Département et Madame Mialaret-Morlat, propriétaire du Château de la Rivoire à Vanosc (**Annexe 14**) et **autorise** le Président à la signer.

Approuve la prolongation de la durée de validité de la subvention de 8 750€ accordée en Commission permanente du 1^{er} juin 2015 à la Commune du Teil dans le cadre du règlement de Soutien à la restauration des Monuments Historiques jusqu'au 31 décembre 2022.

Approuve la prolongation de la durée de validité de la subvention de 9 758 € accordée au CICP dans le cadre du Fonds Innovant en faveur des Patrimoines Ardéchois en Commission permanente du 2 juillet 2018 jusqu'au 31 décembre 2020.

Approuve les termes de la convention entre le Département et la communauté de Communes Val'Eyrieux (**Annexe 15**) et **autorise** le Président à la signer.

Approuve les termes de la convention entre le Département et le Camping du Domaine d'Imbours de Larnas (**Annexe 16**) et **autorise** le Président à la signer.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur les chapitres 933 (fonctionnement) et 913 (investissement), sous-fonction 31 du budget départemental.

Approuve les termes de la convention entre le Département et le S.I.E. FAY : Syndicat Intercommunal des Eaux du FAY (**Annexe 17**) et **autorise** le Président à la signer.

Approuve les termes de la convention entre le Département et la Maison de l'Image (**Annexe 18**) et **autorise** le Président à la signer.

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Direction Générale des Services DGA**
 - DIRECTION: Archives Départementales

2 . 13 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ET LA SOCIETE DES AMATEURS DE GENEALOGIE DE L'ARDECHE (NUMERISATION DES REGISTRES DE NOTAIRES DE PLUS DE 75 ANS ET MISE A DISPOSITION DU DEPARTEMENT DES IMAGES NUMERIQUES OBTENUES)

A l'Unanimité,

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer le renouvellement de la convention avec la Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche (SAGA) concernant la numérisation des registres de notaires de plus de 75 ans et la mise à disposition du Département des images numériques obtenues.

2 . 14 CONVENTION DE COOPERATION NUMERIQUE ENTRE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE

A l'Unanimité,

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer la convention avec la Bibliothèque Nationale de France relative à la numérisation des publications de sociétés savantes.

Politique 23 : Sport

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires**
 - DIRECTION: Territoires
 - SERVICE : Sport

2 . 15 SPORT SCOLAIRE - CLUB SPORT ARDECHE – CDOS

A l'Unanimité,

I. LE SPORT SCOLAIRE : U.N.S.S. ET U.S.E.P.

Attribue 30 000 euros au Comité départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.) pour ses actions d'animation et de coordination des associations sportives des collèges.

Approuve les termes de la convention d'objectifs avec le Comité départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.), telle que présentée en annexe 1, et **autorise** le Président du Conseil départemental à la signer.

Attribue 30 000 euros à l'Union sportive des Écoles Publiques (U.S.E.P.) pour ses actions d'animation et de coordination des associations sportives des écoles primaires.

Approuve les termes de la convention d'objectifs avec l'Union sportive des Écoles Publiques (U.S.E.P.), telle que présentée en annexe 2, et **autorise** le Président du Conseil départemental à la signer.

II. LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L'ARDÈCHE

Attribue 40 000 euros au Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ardèche pour l'accompagnement de ses actions visant à promouvoir une pratique sportive régulière et ses actions d'accompagnement des clubs ardéchois.

Approuve les termes de la convention d'objectifs avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ardèche, telle que présentée en annexe 3, et **autorise** le Président du Conseil départemental à la signer.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 933 sous fonction 32 du budget départemental.

Politique 24 : Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale

➤ DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Solidarités, Education, Jeunesse

- DIRECTION: Education, Jeunesse et Vie Associative

- SERVICE : Jeunesse et Vie Associative

2 . 16 POLITIQUE DE JEUNESSE PROJETS D'ACTIONS CITOYENNES ET CITOYEN, MOI AUSSI !

A l'Unanimité,

Approuve et **Attribue**, au titre de l'aide aux projets d'actions citoyennes et citoyen, moi aussi, la répartition des subventions suivant l'annexe jointe pour un montant total de **10 000 €**.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

2 . 17 INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

A l'Unanimité,

I. DISPOSITIF UN PERMIS POUR L'EMPLOI :

Alloue au titre du dispositif "Un permis pour l'emploi", les aides aux jeunes figurant en annexe 1 pour un montant total de **2 100 €**.

Les crédits budgétaires nécessaires seront engagés sur l'AE PERMISJEUN et mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

Autorise le Président du Département de l'Ardèche à signer au nom du Département les conventions de partenariat avec les auto-écoles dont le modèle a été approuvé le 5 novembre par délibération n° 2.16.1.

II. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES MISSIONS LOCALES :

Approuve les conventions de partenariat pour les années 2019-2021 avec les trois missions locales telles que présentées en annexes 2 à 4.

Autorise, le Président du Département de l'Ardèche à signer au nom du département les conventions entre le Département et les trois missions locales pour les années 2019-2021 telles que présentées en annexes 2 à 4.

2 . 18 SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE

A l'Unanimité,

I. FONDS D'ENCOURAGEMENT AUX INITIATIVES LOCALES :

Approuve et Attribue, au titre du Fonds d'encouragement aux Initiatives Locales, les subventions figurant en annexe 1 pour un montant total de **34 500 €**.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 930 sous-fonction 023 du budget départemental.

II. AIDE AUX PROJETS D'ACTIONS D'ASSOCIATIONS AGRÉÉES JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE :

Approuve et Attribue, au titre des projets d'actions d'associations agréées jeunesse et éducation populaire, les subventions figurant en annexe 2 en faveur de 43 associations pour un montant total de **40 000 €**.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

Mission 3 : Aménagement et soutien aux territoires

Politique 31 : Routes et mobilités alternatives

➤ DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires

- DIRECTION: Routes et Mobilités
 - SERVICE : Entretien, Exploitation Gestion du domaine public

3 . 19 CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE CESSIION DE TRONÇONS DE ROUTES DÉPARTEMENTALES SITUES EN CENTRE VILLE A LA COMMUNE DE ANNONAY - RD 578 - RD121 ET VOIE SOUS LE VIADUC

A l'Unanimité,

Décide de retirer du domaine public routier départemental les tronçons :

- de la route départementale 121 du PR 25+251 au PR 27+972 (giratoire du Viaduc), soit un linéaire de 1721 mètres,
- de la route départementale 578 du PR 0+0 au PR 0+400, soit un linéaire de 400 mètres,
- et la voie sous le Viaduc, soit un linéaire de 250 mètres,
- situés en agglomération d'Annonay pour être transférés dans le domaine public routier de la commune, comme indiqué au schéma joint en annexe,

Approuve les termes de la convention de cession amiable de voiries ci-annexée, avec une participation financière du Département de 289 400 € pour travaux de réfection de chaussée du linéaire cédé et travaux d'entretien sur le pont situé rue Montgolfier (RD 121) et avec une réalisation et prise en charge par le Département de l'Ardèche des travaux de réparation au niveau du mur de soutènement de la RD 121 du PR 26+315 au PR 26+515 (rue Gaston Duclos),

Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention relative aux modalités de cession amiable de voiries pour les tronçons cités ci-dessus à la commune de Annonay, à procéder à toutes les formalités nécessaires à ce transfert de voirie et à signer le procès-verbal de remise de voies, lequel portera date de remise de voies.

Prend acte qu'à l'issue de la remise de ces tronçons de voiries à la Commune de Annonay, le linéaire global de la voirie départementale sera diminué de 2371 mètres.

- SERVICE : Pilotage Routes

3 . 20 AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ROUTIERS AMENAGEMENT

A l'Unanimité,

Affecte les autorisations de programmes de l'AP 2017-1 VOIRAMGT aux opérations présentées en annexe.

Affecte les autorisations de programmes de l'AP 2017-2 VOIRAMGT aux opérations présentées en annexe.

Affecte les autorisations de programmes de l'AP 2019-1 VOIRAMGT aux opérations présentées en annexe.

Définit les opérations de l'annexe au sens du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

3 . 21 AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ROUTIERS REHABILITATION

A l'Unanimité,

Affecte les autorisations de programmes de l'AP 2019-1 VOIRREHAB aux opérations « mères » ci-après :

Numéro opération	AP en place	Propositions	Nouveau montant	LIBELLE OPERATION
17MERE92	620 000	500 000	1 120 000	Réhabilitation des chaussées
17MERE69	60 000	0	60 000	Réhabilitation suite à des aléas
17MERE06	50 000	0	50 000	Réhabilitation des OA
17AGGLO92	3 670 000	- 500 000	3 170 000	Traverse

3 . 22 TRAVERSES

A l'Unanimité,

Valide le dossier présenté par la Commune de Saint Sauveur de Cruzières.

Attribue au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation de 54 600 euros à la Commune de Saint Sauveur de Cruzières.

Approuve les termes de la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la Commune de Saint Sauveur de Cruzières pour la réalisation de l'aménagement sur la route départementale 901.

Autorise le Président du Conseil départemental à la signer au nom du Département.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP REHABILITATION TIERS (VOIRREHAB 2019/1), opération 17AGLO92 et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

Valide le dossier présenté par la Commune de Saint Désirat.

Attribue au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation complémentaire de 14 132.47 euros à la Commune de Saint Désirat.

Approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la Commune de Saint Désirat pour la réalisation de l'aménagement sur la route départementale 291.

Autorise le Président du Conseil départemental à le signer au nom du Département.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP REHABILITATION TIERS (VOIRREHAB 2019/1), opération 17AGLO92 et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

3 . 23 CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA RÉALISATION DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE DE L'AÉRODROME D'AUBENAS ARDÈCHE MÉRIDIONALE

M. TERRASSE ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité, Pour : 33

Approuve les termes de la convention ci-annexée, avec le Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement définissant les modalités de financement de la réalisation de la signalisation horizontale de l'Aérodrome d'Aubenas Ardèche méridionale situé à 410 Le Gras 07200 Lanas et les engagements réciproques des parties.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention avec le Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement

3 . 24 CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA POSE DE CANALISATION D'EAU POTABLE DANS LA SURLARGEUR DE LA RD103 ENTRE LAVILLEDIEU ET SAINT GERMAIN

A l'Unanimité,

Approuve les termes de la convention ci-annexée, avec le SIVOM Olivier de Serres définissant les modalités de financement de la pose de la canalisation d'eau potable dans la surlargeur de la RD103 entre Lavilledieu et Saint Germain et les engagements réciproques des parties.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention avec le SIVOM Olivier de Serres.

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Ressources**

- DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
- SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

3 . 25 GESTION DU FONCIER ROUTIER

A l'Unanimité,

Délibération n° 1 :

Approuve la vente d'immeubles au profit du Département de l'Ardèche, dans le cadre de travaux routiers, telle que présentée selon le tableau suivant et **autorise** la signature des actes correspondants au nom du Département de l'Ardèche :

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface à céder en m²	Prix €/m²	Indemnité principale Euros	Indemnité accessoire Euros	Indemnité totale Euros	Opération/ Propriétaire
RD 578 – Dégagement de visibilité – commune de SAINT PRIX							15N69D07
SAINT PRIX	B 1639	114	0.38	43.32		43.32	CTS VIGNE
	B 1628	123	0.38	46.74		46.74	Mme MERY et M. PLANTIER
RD 215 – Régularisation – commune de BOREE							REGUL
BOREE	E 1087	177	0.60	106.20	Remploi = 156.00 x 20% = 31.20 €	187.20	CTS REY / CHABAL
	E 1093	83	0.60	49.80			
RD 215 – Régularisation – commune de LACHAMP RAPHAEL							REGUL
LACHAMP RAPHAEL	C 173	101	0.25	25.25		531.25	CTS VIALLE
	C 174	2024	0.25	506.00			
RD 236 – Régularisation – commune de NOZIERES							REGUL
NOZIERES	C 1267	390	0.30	117.00		117.00	CTS BELVISO

A l'Unanimité,

Délibération n° 2 :

Approuve le déclassement des parcelles cadastrées A 1309, A 1307 et B 832, commune de Joannas,

Approuve l'échange de parcelles entre le Département de l'Ardèche et les époux BLACHERE moyennant la soulte de 424,00 euros:

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface à céder en m²	Prix au m²	TOTAL	Preneur
JOANNAS	A 1309	99	0.15	14.85	EPOUX BLACHERE
	A 1307	27	0.15	4.05	
	B 832	281	0.15	42.15	
TOTAL				61.05 Arrondi à 62.00	

JOANNAS	B 826	267	0.67	178.89	DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
	B 828	334	0.67	223.78	
	B 830	124	0.67	83.08	
TOTAL				485.75 Arrondi à 486.00	

Autorise la signature de l'acte correspondant au nom du Département de l'Ardèche.

Politique 32 : Solidarité avec les territoires et eau

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires**

- DIRECTION: Territoires
 - SERVICE : Solidarité avec les Territoires / Eau

3 . 26 AVIS SUR DEMANDE D'ADHÉSION D'EPCI À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

A l'Unanimité,

Émet un avis favorable à l'adhésion des Communautés de communes « Le Grand Charolais » et « Mauges Communauté » à l'Établissement Public Loire (E.P.L.).

3 . 27 PASS TERRITOIRES 2019

MMES ROCHE, SERRE, M. DUBAY ne prenant pas part au vote, uniquement sur amendes de police, à l'Unanimité : Pour : 31

Approuve la pré-affectation de l'enveloppe PASS TERRITOIRES 2019, selon le détail figurant en annexes 1, 2 et 3.

L'affectation définitive des subventions sera effectuée sur l'A.P. pluriannuelle PASS 2018-1.

Approuve la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière de 2018 conformément au tableau de l'annexe 3 ci-jointe.

Mission 4 : Cadre de vie et développement durable

Politique 41 : Environnement et forêt

- SERVICE : Environnement et Forêt

4 . 28 FORÊT

A l'Unanimité,

I. Bourse foncière forestière de l'Ardèche sur internet (B2F 07) : appui à l'animation technique 2019 du Centre Régional de la Propriété Forestière (C.R.P.F.)

Attribue dans le cadre de l'année 2 (2019) du partenariat triennal (2018/2020) relatif à la Bourse foncière forestière de l'Ardèche, une subvention de 5 000 € au Centre Régional de la Propriété Forestière Auvergne-Rhône-Alpes, en tant qu'animateur technique de l'outil.

II. Défense des forêts contre l'incendie : patrouilles de surveillance terrestres armées de forestiers sapeurs

Approuve les termes de la convention 2019 de concours financier pour charge de service public entre l'État et le Département ci-annexée relative à l'activation des patrouilles de surveillance terrestres de forestiers-sapeurs, dans le cadre du dispositif de prévention des incendies de forêts du département de l'Ardèche et dans le cadre du programme du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne 2019 (opération n° 07-5), et

Autorise le Président du Département à la signer.

Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 937 sous fonction 738 du budget départemental.

4 . 29 ESPACES NATURELS SENSIBLES

A l'Unanimité,

Attribue les subventions inscrites dans les Conventions Ardèche-Nature et leurs avenants pour un montant total de 77 340,10 €, telles que détaillées en annexe.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur les chapitres 917 et 937, sous-fonction 738 du budget départemental.

- SERVICE : Tourisme, Agriculture et Relations aux Territoires

4 . 30 ACTION «PREVENTION RADON» AVEC LA CRIIRAD

A l'Unanimité,

Attribue une subvention de 6 000 € maximum (taux de subvention de 50 %) à la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD) pour la réalisation de l'action « prévention radon » auprès du grand public, qui consiste notamment à l'organisation de réunions auprès des citoyens, sur l'ensemble du territoire départemental de septembre 2019 à décembre 2019.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 937 sous-fonction 738 du budget départemental.

Politique 42 : Espaces naturels sensibles

➤ DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Ressources

- DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
 - SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

4 . 31 GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

A l'Unanimité,

Délibération n° 1 :

Approuve les acquisitions référencées dans le tableau ci-annexé, pour une surface de 78 958 m², motivée comme indiquée, et pour un montant total de 19 503,60 € hors frais d'acte associés, à prélever sur la ligne de crédit 28395 Acquisitions terrains ENS

Autorise la signature des actes de vente à intervenir au nom du Département de l'Ardèche.

A l'Unanimité,

Délibération n° 2 :

Approuve le classement au domaine public des parcelles figurant en annexe.

<u>Mission 5 : Economie et attractivité du territoire</u>
--

Politique 51 : Tourisme

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires**

- DIRECTION: Dir Appui et Pilotage DGAAT
 - SERVICE : Appui et Pilotage DGAAT

5 . 32 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT ET L'ASSOCIATION ÉMERVEILLÉS PAR L'ARDÈCHE

A l'Unanimité,

Approuve les termes de la convention 2019-2021 entre le Département de l'Ardèche et l'Association « émerveillés par l'Ardèche », jointe en annexe, et **autorise** le Président à la signer.

Attribue à l'Association « émerveillés par l'Ardèche » une subvention de fonctionnement de 60 000 € pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2019.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 939 sous fonction 94 du budget départemental.

- DIRECTION: Territoires
 - SERVICE : Solidarité avec les Territoires / Eau

5 . 33 TOURISME

A l'Unanimité,

Attribue à l'association "2000 Vins d'Ardèche" une subvention forfaitaire de 10 000 € pour son plan de communication, au titre de l'année 2019.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 939 sous fonction 94 du budget départemental.

Politique 52 : Agriculture

5 . 34 AGRICULTURE

A l'Unanimité,

I. AVENANT N° 2 À LA CONVENTION CHAMBRE D'AGRICULTURE / DÉPARTEMENT

Attribue une subvention plafonnée à 150 000 € à la Chambre d'agriculture de l'Ardèche pour son programme d'actions au titre de l'année 2019, sur un budget prévisionnel de 300 210 €, et un taux d'intervention porté à 50 %.

Prend acte que la répartition de la subvention supplémentaire de 60 000 € attribuée lors de l'Assemblée départementale du 22 octobre 2018 est modifiée comme suit : 15 000 € pour le projet de la légumerie départementale et 45 000 € pour le projet de Contrat de transition écologique.

Approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat 2018-2020 entre le Département et la Chambre d'agriculture, tel que présenté en annexe 1, et **autorise** le Président du Conseil départemental à le signer.

II. HYDRAULIQUE AGRICOLE

Attribue, au titre du règlement « Aide aux projets en faveur de l'hydraulique agricole – Mesure 4.15 » les subventions, présentées en annexe 2, pour un montant de 10 005,80 €.

III. TRANSFORMATION, CONDITIONNEMENT, STOCKAGE ET/OU COMMERCIALISATION INSCRITS DANS LE PROLONGEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Attribue, au titre du règlement « Aide aux projets de transformation, conditionnement, stockage et/ou commercialisation inscrits dans le prolongement de la production agricole – Mesure 4.21 (volet végétal) » les subventions, présentées en annexe 3, pour un montant de 16 643,75 €.

IV. PLAN POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Attribue, au titre du règlement « Aide au plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles – Mesure 4.11 » les subventions, présentées en annexe 4, pour un montant de 55 132,35 €.

V. PLAN CHÂTAIGNERAIES TRADITIONNELLES - 2018/2020

Attribue, au titre du dispositif relatif au « Plan châtaigneraies traditionnelles 2018/2020 », la subvention, présentée en annexe 5, pour un montant de 7 280,00 €.

VI. PLAN PASTORAL TERRITORIAL

Prend acte de la modification du projet faisant l'objet de la subvention de 4 474,75 € attribuée par la Commission permanente du 11 septembre 2017 à l'Association Pastorale du Coiron, pour le compte de Jean-Luc BERTRAND. Les dépenses éligibles sont désormais les suivantes :

- parc de contention,
- cage de contention,
- tonne à eau.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur les chapitres 919 et 939 sous fonction 928 du budget départemental.

5 . 35 ABATTOIR DE PRIVAS

A l'Unanimité,

Prend acte de la prolongation d'un an du délai de validité de la subvention attribuée à la Commune de Privas pour son programme d'investissement visant la modernisation de son abattoir jusqu'au 5 décembre 2020.

Approuve les termes de l'avenant à la convention, tel que présenté en annexe, et **autorise** le Président du Conseil départemental à le signer.

Politique 53 : Développement économique

5 . 36 SOUTIEN AU SYNDICAT DE SALARIÉS - UNSA 07

A l'Unanimité,

Attribue une subvention de 2 800 € au Syndicat UNSA 07 pour la participation aux loyers et charges inhérentes au local loué pour son activité, sous réserve de la présentation des quittances de loyer et des factures correspondant aux charges.

Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 939 - sous-fonction 90 du budget départemental.

5 . 37 AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

A l'Unanimité,

Attribue, au titre du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise, une subvention de 50 000 € à la Société Sabaton pour un programme d'investissement visant à augmenter ses capacités de stockage et de traitement dans l'acquisition de deux bâtiments dans la zone de Ripotier à Aubenas.

Approuve les termes de la convention attributive de subvention, telle que présentée en annexe 1, et **autorise** le Président à la signer.

Attribue, au titre du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise, une subvention de 94 808 € à la SARL Botanical Center pour un programme d'investissement dans l'acquisition d'un terrain et la construction d'un bâtiment pour le compte de la Société Natural Origins à Soyons.

Approuve les termes de la convention attributive de subvention, telle que présentée en annexe 2, et **autorise** le Président à la signer.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 919, sous-fonction 93 du budget départemental.

Politique 54 : Numérique

- DIRECTION: Dir Appui et Pilotage DGAAT
- SERVICE : Appui et Pilotage DGAAT

5 . 38 TIERS LIEUX ET INCLUSION NUMÉRIQUE

A l'Unanimité,

Délibération n° 1 :

Approuve les termes du modèle d'avenant aux conventions « Tiers Lieux d'innovation numérique » et **autorise** le Président du Conseil Départemental à signer les avenants des conventions « Tiers lieux d'innovation numérique » entre l'association l'Enveloppe, l'association le Labo.Ve, le Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale et le Département de l'Ardèche, au nom du Département.

A l'Unanimité,

Délibération n° 2 :

Décide de retenir les projets des associations Mont'A La Feira, Le Vesseaux Mère, 26FK et Centre Ardèche Privas Lab au titre de la seconde vague de l'appel à projets « Tiers Lieux d'innovation et de création numérique » ;

Approuve les termes des conventions à intervenir avec les associations Mont'A La Feira, Le Vesseaux Mère; 26FK et Centre Ardèche Privas Lab (modèle en annexe) **et autorise** le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions ;

Attribue les subventions de fonctionnement suivantes :

- association Le Vesseaux Mère : 20 000 €,
- association Mont'A La Feira : 1 969 €,
- association Centre Ardèche Privas Lab : 12 800 €,
- association Social Lab 26FK : 14 880 €.

Attribue les subventions d'investissement suivantes :

- association Le Vesseaux Mère : 20 000 €,
- association Mont'A La Feira : 13 122 €,
- association Centre Ardèche Privas Lab : 8 000 €,
- association Social Lab 26FK : 2 700 €.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur les chapitres 936 et 916, fonction 68 du budget départemental.

A l'Unanimité,

Délibération n° 3 :

Approuve les termes de la charte « Territoire France Connectée pour un numérique inclusif » à intervenir avec l'État, le Département de la Drôme et le Syndicat mixte des inforoutes, ci-jointe et **autorise** le Président à la signer.

<u>Mission 6 : Ressources</u>

Politique 61 : Finances

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Ressources**

- DIRECTION: Finances

6 . 39 CONVENTION DE SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS

A l'Unanimité,

Approuve la nouvelle convention de services comptables et financiers à intervenir avec la Direction départementale des Finances publiques et la Paierie départementale ci-annexée.

Autorise le Président du Conseil départemental à la signer.

Politique 62 : Personnel

- DIRECTION: Ressources Humaines

6 . 40 POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

(Délibérations selon ordre du rapport)

A la Majorité,

Pour 24 : (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

Délibération n° 5 : REFONTE DU REGIME INDEMNITAIRE ET MISE EN OEUVRE DU RIFSEEP

Décide :

- De substituer au régime indemnitaire actuel le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (IFSE + CIA) pour les agents bénéficiaires à compter du 1er septembre 2019
- De supprimer les dispositifs de primes diverses existants non cumulables avec le RIFSEEP pour les agents bénéficiaires du RIFSEEP à compter du 1er septembre 2019
- D'intégrer une équivalence de montant et de modalités de versement pour le régime indemnitaire des agents relevant de cadres d'emploi exclus du RIFSEEP ou en attente de parution des décrets correspondants

Précise :

- Que les primes cumulables avec le RIFSEEP délibérées par la collectivité demeurent en vigueur
- Que le régime indemnitaire antérieur au RIFSEEP est actualisé de l'ensemble des dispositifs mis en place dans la présente délibération pour les agents relevant des cadres d'emplois exclus du RIFSEEP ou en attente de parution des décrets correspondants
- Que les dispositions précédentes relatives au régime indemnitaire sont abrogées
- Que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019 et seront inscrits chaque année au budget primitif

A la Majorité,

Pour 24 : (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

Délibération n° 3 : PROTOCOLE RELATIF AU DIALOGUE SOCIAL ET AU DROIT SYNDICAL

Adopte le protocole relatif au dialogue social et au droit syndical figurant en annexe et autorise le Président à le signer.

A la Majorité,

Pour 24 : (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

Délibération n° 2 : AJUSTEMENT DES REGLEMENTS SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Modifie les dispositions des règlements du temps de travail du régime socle et des régimes spécifiques des agents des collèges, des AEER/REERA/UTR/Atelier de la DIAM, des forestiers sapeurs.

- Régime socle :
 - ✓ Extension de la plage variable pour les agents de Catégorie A de 18h30 à 19h30 ;
 - ✓ Elargissement du bénéfice des heures supplémentaires (et par conséquent de la récupération) aux éducateurs et assistants socio-éducatifs ;
 - ✓ Assouplissement de l'organisation du temps de travail pour les temps non complets avec possibilité pour les agents de choisir leur cycle de travail et ainsi de bénéficier de RTT ;
 - ✓ Disposition spécifique sur les horaires de travail des agents en cas d'activation du dispositif fortes chaleurs avec la possibilité d'effectuer une journée de travail continue en horaire fixe à partir de 6h ou 7h du matin, sur la base du volontariat ;
 - ✓ Ouverture du bénéfice du forfait jour initialement prévus uniquement pour les membres de la direction générale aux directeurs sur la base du volontariat et aux collaborateurs de cabinet ;
 - ✓ Assouplissement sur les modalités d'organisation du travail des agents en horaires fixes par la création des horaires fixes individualisés, c'est-à-dire choisis par l'agent pour l'année et validés par son supérieur hiérarchique ;
 - ✓ Ouverture de la possibilité de télétravailler de façon régulière à raison de 0,5j/ semaine contre 1J actuellement ;
 - ✓ Ajout de critères de priorisation pour l'octroi des congés annuels des agents ;
- Régime collège :
 - ✓ Durée annuelle du travail décompté comme suit : 1607h moins 2 jours de fractionnement décomptés au réel (contre forfait de 2x7h) ;
 - ✓ Reformulation des congés annuels flottants en congés de fractionnement, congés pouvant être posés hors congés imposés sous réserve d'un délai de prévenance et de l'autorisation du supérieur hiérarchique ;
- Régime AEER/REERA/UTR/Atelier de la DIAM
 - ✓ Intégration des trois agents exerçant les fonctions de magasiniers à la DIAM dans le régime des AEER (même modalités de travail, à savoir 40h semaine) ;
 - ✓ Dérogation aux horaires fixes sur le secteur de Tournon au regard des difficultés de circulation rencontrées sur ce territoire (7h26 à 11h45 et 13h15 à 17h) ;
- Régime des forestiers sapeurs
 - ✓ Ajout de M. GUILLEMET, ancien FORSAP et désormais chargé de mission ENS, au dispositif des astreintes encadrement ;

A la Majorité,

Pour 24 : (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

Délibération n° 4 : ADOPTION DES REGLEMENTS DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA BASE DE SALAVAS ET DU MUSEAL

Adopte le règlement du temps de travail relatif à la Base de Salavas suivant annexe.

Adopte le règlement du temps de travail relatif au Muséal suivant annexe.

Politique 63 : Informatique et systèmes d'information

- DIRECTION: Systèmes d'Information et Usages Numériques
 - SERVICE : Ingénierie des Systèmes d'informations

6 . 42 REFORME ET ALIENATION DE TELEPHONE MOBILE

A l'Unanimité,

Approuve la réforme et la cession du matériel téléphonique mobile détaillé dans le tableau joint :

- à Madame Catherine GUERITTE pour un montant de 50,00 euros,
- à Monsieur Christophe LAFOUX pour un montant de 50,00 euros,
- à Monsieur Dominique DUMAS pour un montant de 273,88 euros,
- à Monsieur Richard GOUYET pour un montant de 273,88 euros.

Politique 64 : Patrimoine et logistique

- DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
 - SERVICE : Garage Ateliers Mécaniques

6 . 43 REFORME ET ALIENATION DE VEHICULES, ENGINES ET MATERIELS

A l'Unanimité,

Décide de prononcer la réforme et l'aliénation des véhicules suivants, en panne ou hors service, qui seront vendus en l'état sans contrôle technique aux professionnels de l'automobile :

Code	Immatriculation	Marque	Modèle	Année	Km ou Heures	Prix plancher en €
CA226	9153PM07	RENAULT	MASTER TOLE	03/06/2002	220 900	500
CA241	1402PY07	RENAULT	MASTER DCB	16/11/2004	216 583	500
CA242	1403PY07	RENAULT	MASTER DCB	16/11/2004	229 150	500
CA248	7087QA07	RENAULT	MASTER DCB	07/07/2005	241 765	500

Décide de prononcer la réforme et l'aliénation des véhicules et engins suivants, qui seront vendus en l'état sans contrôle technique :

Code	Immatriculation et / ou identification	Marque	Modèle	Année	Km ou Heures	Prix plancher en €
TX028	UF3BT1	THOMAS	BABYDRO	09/07/1985	3 935	1 500
DR005	102	TRASSAR	T251 V2	07/12/1990	10 800	1 500
TA115 / BB024	AS-301-LV Tracteur agricole	RENAULT	21D3117	12/03/2002	3 886	3 000
	D/TA115 Balayeuse arrière	RABAUD	/	03/12/2001		
NB162	AI 03 530	DIC E12	ETRAVE PAPILLON	18/10/1190	/	500
NB164	585	DIC E12	ETRAVE PAPILLON	20/09/1991	/	500

Décide de prononcer la réforme et l'aliénation d'outillages de maintenance, stockés à Privas, qui seront cédés en l'état :

Code	Identification	Marque	Modèle	Année	Prix plancher en €
LOT1	Cuve d'air Sécheur d'air Compresseur d'air	/ ABAC DEVILBISS	500 litres AD110 051976 STAR 15 1894030001	2002	150
BL001	Nettoyeur HP	KARCHER	HDS 695SX		50
BL003	Nettoyeur HP	KARCHER	HDS 895		50
	Démonte pneus VL	FACOM	UTM 300A		150
	Démonte pneus VL	RAVAGLIONI			150
ATTLEV06	Cric rouleur	/	CMU 10t		50

Décide de prononcer la réforme et l'aliénation des véhicules et engins suivants, stockés à Privas, qui seront détruits :

Code	Immatriculation et / ou identification	Marque	Modèle	Année	Km ou Heures
CED29	CX-272-JV	THOMAS	VF9MCKBF21W036103	09/06/1999	7 623
NH067	HF218889	ARVEL	HF4035ID	01/02/1998	/
NB171		BIALLER H5	ETRAVE PAPILLON	01/12/1992	
NB192	11999	ASSALONI	ETRAVE PAPILLON	1992	
NB200	3271	BIALLER H5	ETRAVE PAPILLON	01/10/2001	

Approuve la destruction des biens invendus suivants :

Code	Immatriculation et / ou identification	Marque	Modèle	Année	Km ou Heures
CA002	7251NM07	PEUGEOT	BOXER diesel 9 places	16/03/1995	142600
CA243	1404 PY 07	RENAULT	Master DCB	16/11/2004	215 500
NH056	HF218789C	ARVEL	HF4035ID	12/10/1998	/
NH059	HF213179R	ARVEL	HF4035ID	30/11/1998	/
NH061	HF213479R	ARVEL	HF4035ID	30/11/1998	/
NH071	7389	ACOMETIS	TYPE 6	26/10/2001	/
BR001	VLCJFK1301TRO9701	NOREMAT	BM 150	29/09/1997	1 768

Décide de prononcer la réforme des biens suivants accidentés ou incendiés les 20 et 23 février 2019 et de les aliéner au profit de notre assureur, la société SMACL, 141 avenue Salvador-Allende à Niort 79031, qui nous indemniserà sur la valeur vénale à dire d'expert avant sinistre :

Renault CLIO DE-340-VQ (code LA585) mise en circulation le 10/04/2014 totalisant 91 314 km valeur avant sinistre 5 800 €

Renault CLIO AS-540-XH (code LA491) mise en circulation le 27/05/2010 totalisant 128 547 km valeur avant sinistre 3 500 €

Tracteur BETTER 80 (code 9TA03) mis en circulation 01/03/2002 totalisant 3 910 heures valeur avant sinistre 13 200 €

Prend acte de la liste des biens vendus en mai 2019, annexe jointe.

- SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

6 . 44 GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

A l'Unanimité,

Délibération n° 1 : Cessions de parcelles

Approuve la cession des parcelles suivantes pour le montant indiqué :

COMMUNE	Section et N° parcelles	Surface en m ²	Montant de la cession en Euros	Preneur
RD 86 – cession au GFA DE CUEIL				
ANDANCE	B 1327	352	352.00	GFA DE CUEIL
	B 1328	9	9.00	
	B 1330	389	389.00	
TOTAL		750	750.00	
RD 86 – cession à la SCI DESPLANQUES				
GUILHERAND GRANGES	Parcelle en cours de numérotation	480	5 184.00	SCI DESPLANQUES
TOTAL		480	5 184.00	
RD 104 – commune de ROSIERES				
ROSIERES	F 1406	156	936.00	SCI DEBA
TOTAL		156	936.00	

Autorise la signature des actes correspondants au nom du Département de l'Ardèche.

A l'Unanimité,

Délibération n° 2 : Déclassement et cession de parcelles au profit de la SCI FRECAL

Approuve le déclassement et la cession des parcelles suivantes pour le montant indiqué :

COMMUNE	Section et N° parcelles	Surface en m ²	Montant de la cession en Euros	Preneur
RD 104 – Commune de LABLACHERE				
LABLACHERE	C 2724	26	470.00	SCI FRECAL
	C 2725	234		

Autorise la signature de l'acte correspondant au nom du Département de l'Ardèche.

A l'Unanimité,

Délibération n° 3 : Autorisation de passage d'une canalisation souterraine commune de PRIVAS

Approuve le passage, à titre gratuit, d'une canalisation souterraine impactant la parcelle cadastrée section AW 880 sur la commune de PRIVAS.

Autorise la signature au nom du Département de l'Ardèche de la convention de servitude correspondante au profit du SDE 07, ci-annexée.

Politique 65 : Administration générale

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Direction Générale des Services DGA**

- DIRECTION: Direction Générale des Services

6 . 45 CONVENTION DE MISE EN OEUVRE DU SCHEMA D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

A l'Unanimité,

Emet un avis favorable, au projet de convention de mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Autorise le Président à signer la convention.

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Ressources**

- DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
 - SERVICE : Commande Publique, Achats et Approvisionnements

6 . 46 COMMANDE PUBLIQUE

(Délibérations selon ordre du rapport)

A l'Unanimité,

Délibération n° 4 : Définition juridique des opérations spécifiques de fournitures, de travaux et de services (Annexe 1)

Approuve les définitions d'opérations spécifiques de services et de travaux détaillées en annexe n°1 :

- Travaux de sécurisation des gardes corps et réfection de la peinture de la passerelle Marc Seguin à TOURNON-SUR-RHÔNE.
- Mission d'apport technique pour la révision du mode de calcul du coût du service restauration et hébergement des collèves en lien avec les objectifs de la démarche du Département « mon collègue s'engage ».
- Formation des chefs de cuisine aux cuissons de nuit et basse température.
- Panier d'achats, spécifique à l'organisation de la semaine verte.
- Organisation et accompagnement social en territoire.
- Conseils pour l'élaboration d'outils d'analyses financières.
- Analyse juridique du statut des enfants confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance.
- Prestations d'accompagnement à l'élaboration du référentiel de l'insertion.

A l'Unanimité,

Délibération n° 3 : Information sur la signature des contrats suite à l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres (Annexe 2)

Il est donné acte du compte rendu des contrats passés par le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche :

Se référer à l'annexe n°2.

Les contrats objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - Tél. : 04.75.66.75.66.

A l'Unanimité,

Délibération n° 5 : Information sur la signature des contrats soumis à la Commission Ad Hoc (Annexe 3)

Il est donné acte du compte rendu des contrats passés par le Président du Conseil Départemental soumis aux avis préalables de la Commission Ad Hoc :

Se référer à l'annexe n°3.

Les contrats, objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS – Tél. : 04.75.66.75.66.

A l'Unanimité,

Délibération n° 1 : Dispositions relevant de la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée – Approbation d'avant-projet définitif – Approbation primes et indemnités de jury (Annexes 4 et 4 bis)

Approuve l'Avant-Projet Définitif (APD), joint en annexes n°4 et 4bis à la délibération, relatif à la construction d'un centre d'exploitation départemental des routes à SOYONS., permettant d'établir l'estimation du coût prévisionnel définitif des travaux à 998 900 € HT.

Rappel : attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par ARCH'AD SAS (26000 VALENCE) mandataire de l'équipe comprenant :

- + DICOBAT Economistes (07130 SAINT PERAY),
- + CANOPEE (38240 MEYLAN),
- + BET MATHIEU (26000 VALENCE),
- + BET ADUNO (26200 MONTELIMAR),
- + ORFEA (26000 VALENCE).

pour un montant de 94 500 € HT, soit 113 400 € TTC (missions de base 9 % et missions d'Ordonnancement de Pilotage et de Coordination (OPC) 4 500 €.

Approuve pour le jury relatif à la restructuration de la base Départementale du Quéret à SALAVAS :

- l'indemnité d'un montant de 73 500 € HT aux équipes retenues pour la seconde phase de la procédure concurrentielle avec négociation issue du marché global de performance ;
- le remboursement des frais de déplacements, sur justificatifs et aux taux fixés par l'arrêté du 24 avril 2006, des membres du Jury représentant les ordres professionnels.

Les dossiers complets sont disponibles à la Direction de l'Immobilier des Achats et des Moyens – Service Construction Maintenance des Bâtiments (☎ 04 75 66 79 19).

A l'Unanimité,

Délibération n° 2 : Dispositions diverses - Déclaration sans suite – Résiliation

Prend note de la déclaration sans suite de la procédure d'attribution du marché relatif à l'opération de réfection de chaussée sur la RD210 du PR 0 à 0+280 et RD 263 du PR 0 à 0+320 - Commune de Valvignères (marché subséquent SCA020 à l'accord-cadre 2018D44) pour un motif d'intérêt général au titre de l'article 98 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. En effet, des travaux préliminaires, menés par la commune et le syndicat d'énergie sur les sections de routes concernées, pour l'enfouissement des réseaux secs et la mise en place de bordures ne sont actuellement pas terminés et devraient se prolonger sur la fin de l'année 2019. L'opération de réhabilitation des chaussées sera reprogrammée ultérieurement et une nouvelle consultation sera mise en ligne.

Prend note des résiliations des marchés subséquents, issus de l'accord-cadre relatifs aux « travaux de chaussée en enrobés bitumeux, enduits superficiels et prestations annexes Territoire Sud Est" et de l'accord cadre 2017D21 "travaux de terrassements, réseaux hydrauliques et mise à disposition de matériel pour travaux routiers sur le territoire Sud Est, pour motif d'intérêt général, suivants :

- **n°SCA006** (marché subséquent à l'accord cadre 2018D44 attribué à l'entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE – Centre Le Pouzin – 2, rue des Lones 07250 LE POUZIN ;
- **n°SCA037** (marché subséquent à l'accord cadre 2018D44), attribué à l'entreprise E.V.T.P. SAS – ZI de Marcerolles – 26502 BOURG LES VALENCE CEDEX ;
- **n°ATCD03** (marché subséquent à l'accord cadre 2017D21), attribué à l'entreprise SARL COMTE TP – ZA La Chalaye – 07440 ALBOUSSIERE.

Ces marchés, ont été lancés pour effectuer des travaux de rectification de virage sur la RD21 au niveau du Col de la Mûre sur la commune de Saint Fortunat sur Eyrieux. Néanmoins après notification desdits marchés, un comité en opposition à ce projet s'est créé empêchant toute intervention sur le site. En conséquence, le Département, doit procéder à leurs résiliations.

➤ **Etant stipulé :**

- **d'une part, que l'ordre du jour ne comprenait pas de N° 2, 5, 11, 41**
- **d'autre part, que l'ensemble des annexes (en particulier conventions et avenants cités) sont consultables au Secrétariat Général, Pôle Assemblées et dans les Services du Département.**

La séance a été levée à 11 H 25.

**POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX
DÉPOSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**Pour le Président,
Le Directeur Général
des Services Départementaux**

Antonin JIMENEZ

ardèche
LE DÉPARTEMENT



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07